

**Protocole d'accord RH portant transfert
des personnels de la Comue de
Toulouse à l'Université de Toulouse.**

Conseil d'administration du 9 mars 2026

Délibération 2026/03/CA-087

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la convention d'association et de partenariat du 9 juin 2025 entre l'Université de Toulouse et ses établissements associés et partenaires, et notamment l'article 4 de relatif à l'accompagnement des personnels de la Comue ;

Vu l'avis CSAE de l'Université de Toulouse en date du 19 février 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE le protocole d'accord RH portant transfert des personnels de la Comue de Toulouse à l'Université de Toulouse.**

Toulouse le 9 mars 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

13 mars 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des membres en exercice

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 3

Nombre d'abstentions : 2